

## Présentation de la mission de professeur relais au Domaine royal de Randan

En 1821, Louis-Philippe d'Orléans, futur roi des français et sa sœur Adélaïde d'Orléans, achètent le Domaine de Randan pour en faire un lieu de villégiature. Durant 25 ans, ils aménagent la propriété et en font un lieu emblématique du romantisme et des innovations techniques du XIXe siècle.

Après des décennies d'abandon à la suite de l'incendie du château en 1925, le Domaine est acquis par l'Etat, la Région et le Département en 1999. Dès lors d'importants travaux de restauration sont entrepris pour sauver ce site d'intérêt national, classé au titre des monuments historiques, labellisé Jardin remarquable.

Depuis 2003, le Conseil régional est devenu seul propriétaire du Domaine qui comprend notamment : un parc de 100 hectares, de nombreux bâtiments (vestiges du château, chapelle, aile des cuisines, orangerie, dépendances...), un fonds mobilier de 4.000 meubles et objets, et une collection d'animaux naturalisés unique en Europe.

Depuis son ouverture au public, le Domaine développe des liens avec les acteurs du territoire, notamment avec l'Education Nationale et la Communauté de communes Plaine Limagne dans le cadre d'une convention d'Education artistique et culturelle.

Le Conseil régional vient de créer un poste d'animateur du patrimoine pour répondre à la demande des enseignants en matière de médiation. Ces missions seront de concevoir des ressources et des supports pédagogiques spécifiques au Domaine.

Dans ce même but, la Région sollicite du Rectorat (DAAC) l'affectation d'un professeur relais pour accompagner les élèves et les équipes éducatives dans leur appropriation du site.

Au regard des nombreux attraits du Domaine : histoire, histoire de l'art, paysage, taxidermie, liens internationaux..., le recours à un professeur d'histoire géographie paraît pertinent.